

No de résolution  
ou annotation

## PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON

Réunion régulière du Conseil municipal de la paroisse de Packington, tenue au lieu ordinaire des délibérations, le mardi 4 septembre 2018 à 19 h 30 à laquelle étaient présents:

Madame et messieurs les conseillers suivants : Jean-Noël Moreau, Jules Soucy, et Linda Levesque formant quorum sous la présidence de M. Émilien Beaulieu, maire

Le secrétaire-trésorier/directeur général assiste également à la réunion.

RS-133-18

### Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-Noël Moreau  
et résolu

d'accepter l'ordre du jour tout en laissant le divers ouvert.

RS-134-18

### Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Il est proposé par Jules Soucy  
et résolu

que le procès-verbal de la réunion du 22 août 2018 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

### Conciliation bancaire

La conciliation bancaire démontre un solde au 31-08-18 de 451,120.18 \$ au compte courant et de 69,709.23 \$ au fonds de roulement.

### Période de questions

Aucune question

RS-135-18

### Approbation des comptes

Il est proposé par Linda Levesque  
et résolu

d'accepter les comptes ci-dessous décrits :

1.	Petite caisse	Pauline Bossé	90.00	
		Poste Canada	<u>63.00</u>	153.00
2.	Bell Canada	municipalité Cantine & Caserne		420.31
3.	Maxi-Metal (cannon incendie)			72.50
4.	Irving (propane)			496.31
5.	BMR			80.07
6.	Arsenal (pompier)			1,569.41
7.	MRC Témiscouata			73.92
8.	Centre service partagés			15.78
9.	Déménagement Livre-Tout			79.02
10.	Service Kopilab			178.77
11.	Énergie ressources (avis de mutation)			12.00
12.	UniBéton			3,889.62



No de résolution  
ou annotation

13.	Info Dimanche (publicité pompier)	113.83
14.	Laboratoire BSL	662.26
15.	Place du Travailleur	373.35
16.	Pièces Tennis	110.17
17.	Aménagement Lamontagne	10,202.59
18.	R.I.D.T	29,640.00
	<b>TOTAL</b>	<b>48,142.91</b>
19.	Multi-Ligne	2,169.65
20.	Plomberie G.M.	104.57
	<b>TOTAL</b>	<b>50,417.13</b>
21.	Émilien Beaulieu (frais représentation)	133.50
22.	Groupe BMR (fourniture abrasif, clôture)	183.85
23.	Joseph Dumont	11,991.01
24.	Joseph Dumont 1997 voyage de gravier tamisé	185.13
25.	Salon de l'emploi	28.74
26.	Usinage Industriel Dégelis (réparer attache aile avant)	608.23
27.	Bureau de publicité des droits de Témiscouata	16.00
28.	Ville de Témiscouata-sur-le-Lac	137.97
29.	Les Commerçants de la Chaudière	27.59
	<b>Grand Total</b>	<b>13,312.02</b>
		<b>63,729.15</b>

RS -136-18

Adoption du règlement 301-2018

Il est proposé par Jules Soucy  
Et résolu

Que le Conseil municipal de la paroisse de Packington adopte le règlement 301-2018, règlement amendant le règlement 263-2012 sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Packington ci-dessous décrit :

**PROVINCE DE QUÉBEC**

Municipalité de Packington



**RÈGLEMENT NUMÉRO 301-2018**

**RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 263-2012 SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON**

**ATTENDU QUE** le 19 avril 2018, le projet de loi 155 (Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec) a été sanctionné;

**ATTENDU QUE** le projet de loi 155, à l'article 178 prévoit que le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux doit établir des règles d'après-mandat pour les employés identifiés dans la loi ainsi que ceux que la municipalité identifiera;

**ATTENDU QUE**, conformément à l'article 275 alinéa 3 de ladite Loi, la modification doit être apportée au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux et être en vigueur pour le 19 octobre 2018;



No de résolution  
ou annotation

**ATTENDU QUE** l'adoption a été précédée de la présentation d'un projet de règlement en date du 21 août 2018 ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue le 27 août 2018;

**ATTENDU QUE**, conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé de la nouvelle disposition incluse dans l'amendement a été publié le 27 août 2018;

**ATTENDU QUE** le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Packington;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à une séance régulière du conseil tenue le 21 août 2018;

**EN CONSÉQUENCE**, il est ordonné et statué par le conseil de la Municipalité de Packington, et ledit conseil ordonne et statue par le règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

#### **Article 1 Préambule**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

#### **Article 2 Objet**

Le présent règlement a pour objet d'adopter un amendement au code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité, lequel, ajoute une huitième règle particulière notamment, établissant des règles d'après-mandat pour les employés identifiés dans la loi.

#### **Article 3 Code d'éthique et de déontologie des employés**

Ajout de la règle 8 – Autres obligations particulière et se lira comme suit :

**Dans les douze mois qui suivent la fin de son emploi, il est interdit aux personnes suivantes :**

1. Le directeur général et son adjoint;
2. Le secrétaire-trésorier et son adjoint;
3. Le trésorier et son adjoint;
4. Le greffier et son adjoint

**d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre de membre d'un conseil de la municipalité.**

#### **Article 4 Prise de connaissance du Code d'éthique et de déontologie**

Un exemplaire du Code d'éthique et de déontologie est remis à chaque employé concerné par cet amendement de la Municipalité. L'employé doit attester en avoir reçu copie et pris connaissance dans un délai de dix (10) jours suivant sa réception.

Le maire reçoit l'attestation du directeur général/secrétaire-trésorier.

Une copie de l'attestation est versée au dossier de l'employé.

#### **Article 5 Amendement**

Le présent règlement amende le règlement 263-12 et remplace tout règlement, résolution, politique ou directive portant sur un sujet visé par le Code.

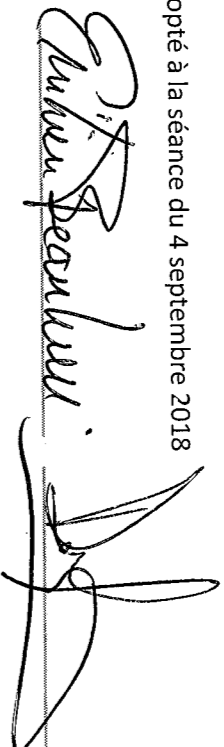


No de résolution  
ou annotation

**Article 6 Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la Loi.

Adopté à la séance du 4 septembre 2018



Maire

Secrétaire-trésorier (greffier)

**RS -137-18**

**Abusif 208-2019**

Reçu trois soumissions, un soumissionnaire n'a pas fourni la granulométrie de son matériel et il devrait le faire d'ici vendredi 7 septembre. Le Directeur général suggère au conseil d'attendre de recevoir la granulométrie avant de prendre une décision. Advenant la conformité de la granulométrie, Ferme Patoine et Frères inc serait le plus bas soumissionnaire. Sinon, Joseph Dumont 1997 Ltée serait le plus bas soumissionnaire conforme, le troisième n'ayant pas le matériel conforme demandé.

Il est proposé par Linda Levesque  
Et résolu

Que le Conseil municipal de la paroisse de Packington attende la granulométrie de Ferme Patoine et frères avant de prendre une décision finale.

Adoptée à l'unanimité

**RS -138-18**

**Rue Soucy**

Des invitations ont été faites auprès de Pavage Cabano et Construction BML pour la réfection de la rue Soucy en asphalte. Seul Pavage Cabano a soumissionné au montant de 24,291.01 \$

Après délibération,  
il est proposé par Linda Levesque

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington accepte la soumission de Pavage Cabano pour l'asphaltage de la rue Soucy au montant de 24,291.01 \$ avant taxes.

Que cette dépense sera payée à même le budget d'opération courante considérant que nous avons obtenu une subvention majorée de la compensation de prise en charge.

Adoptée à l'unanimité

**RS -139-18**

**Travaux de rechargement 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> Rang Sud**

Considérant que le Conseil municipal de la paroisse de Packington a obtenu du Gouvernement du Québec, une majoration de la compensation pour la prise en charge du réseau routier, de 81,433 \$,



No de résolution  
ou annotation

Considérant que le Conseil municipal de la paroisse de Packington souhaite réaliser des travaux de rechargement dans le 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> Rang Sud;

Considérant que le Conseil a obtenu, lors de son appel d'offres le printemps dernier, des prix pour du gravier concassé 20-0 mm;

Considérant que le Conseil désire réaliser des travaux de rechargement sur 2 kilomètres, soit à partir de la limite de notre municipalité, à la limite de la municipalité de St-Jean-de-la-Lande;

En conséquence,

Il est proposé par Jules Soucy

Et résolu

Que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise la réalisation de travaux de rechargement sur le 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> Rang Sud. Que le Conseil autorise l'achat de 3520 tonnes de gravier concassé 20 – 0 mm du banc de gravier de Joseph Dumont 1997 Ltée.

Qu'environ 200 tonnes soient achetées pour le 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> Rang Nord pour rehausser la section de chemin qui a eu des travaux de creusage de fossés ce printemps.

Que les travaux seront payés à même la majoration de subvention obtenue pour la prise en charge. Que les travaux sont estimés à 50,000.\$

Adoptée à l'unanimité

#### États financiers trimestriels

Le Directeur n'a pas eu le temps de fermer le mois d'août, il a remis les états financiers au 31 juillet et une présentation sera faite le prochain mois.

#### O.M.H. de Packington : Contribution au déficit d'exploitation

Il est proposé par Linda Levesque

Et résolu

Que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise le versement de la contribution annuelle de 3,584.\$ pour le déficit d'exploitation. Qu'il retiendra la somme due par l'Office pour le dernier exercice financier au montant de 253\$ pour un versement total de 3,331.\$

Adoptée à l'unanimité

RS -141-18

#### Salon de coiffure Charlotte Soucy

Mme Charlotte Soucy avise le conseil municipal qu'elle n'exploite plus son salon de coiffure depuis le 1<sup>er</sup> juillet dernier.

En conséquence,

Il est proposé par Jean-Noël Morreau

Et résolu

Que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise le remboursement de la taxe de vidange commerciale ainsi que la taxe de recyclage pour une demi-année pour un montant de 47.\$

Adoptée à l'unanimité



No de résolution  
ou annotation

**Frais de représentation du maire et des conseillers**

Il est proposé par Jean-Noël Moreau  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise le versement des frais de représentation du maire et des conseillers pour les mois de juillet, août et septembre 2018 ci-dessous décrit :

Émilien Beaulieu	2,048.63 \$
Guillaume Morin	682.88
Jean-Noël Moreau	682.88
Jules Soucy	682.88
Alain Thériault	682.88
Linda Levesque	682.88
Patrick Michaud	682.88
	<u>6,145.91 \$</u>

Adoptée à l'unanimité

**RS - 143-18**

**Gala de l'entreprise du Témiscouata**

Le Gala de l'entreprise se tiendra le 27 octobre prochain à la Polyvalente de Cabano. Le prix des billets est fixé à 80.\$

Après délibération,

Il est proposé par Linda Levesque  
Et résolu

Que le Conseil municipal autorise l'achat de billet pour M. le maire et M. Jules Soucy.

Adoptée à l'unanimité

**RS - 144-18**

**Autorisation achat : couteau pour 45 et fourniture d'hiver**

Deux soumissions ont été demandées pour l'achat d'un couteau et de peignes. Le plus bas soumissionnaire est Robitaille Équipement au montant de 9,317.57 taxes incluses.

Après délibération,

Il est proposé par Jules Soucy  
Et résolu

Que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise l'achat de couteau, de peignes et fourniture pour l'hiver de Robitaille Équipement pour un montant de 9,317.57 \$ taxes incluses

Adoptée à l'unanimité

**Terrain chalet communautaire : Escalier**

Nous avons planifié construire un escalier entre les deux terrains pour un accès plus utile. Plusieurs demandes auprès d'ateliers de soudure et aucun n'avait le temps de confectonner l'escalier avant le festival.

Le Conseil reporte le projet, le temps de se faire un plan de confecton et de demander des soumissions.

**Pont chemin 5<sup>e</sup> Rang Nord (réserve) : Réparation**

Une partie de la chaussée s'est affaissée, créant un trou. Il faudra empierrer avec du géotextile et recharger par la suite pour stabiliser la structure. Comme nous avons obtenu des prix pour de la location de machineries, nous pourrions mandater Ferme Patoine et frères inc pour réaliser les travaux. Les travaux sont mineurs.

Il est proposé par Jean-Noël Moreau  
Et résolu

Que le Conseil municipal de la paroisse de Packington mandate Ferme Patoine et frères pour la réalisation des travaux sur le pont sur le chemin du 5<sup>e</sup> Rang Nord, pont menant au lac Dos-de-Cheval.

Adoptée à l'unanimité

**Camion-citerne : bris**

Suite à l'intervention de samedi passé, le camion-citerne est revenu brisé. À première vue, nous croyons que c'est la transmission qui est brisée. Le Conseil devra se pencher sur ce dossier.

RS - 146-18

**Demande de dérogation**

M. Guillaume Bourgault et Mme Mireille Thériault demandent l'autorisation de maintenir le conteneur dans la cour avant en attendant de le transformé en résidence secondaire. Les travaux se réaliseront au cours des prochains mois, voir l'hiver prochain.

Après délibération,

Il est proposé par Jules Soucy  
Et résolu

Que le Conseil municipal de la paroisse de Packington accorde jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2019 la permission pour la transformation du conteneur en résidence estivale.

Adoptée à l'unanimité

**Compte-rendu de diverses réunions**

Aucune réunion depuis la dernière séance du conseil

**Période de questions**

- Un contribuable demande la date de la prochaine séance de la MRC
- Une contribuable demande si nous avons reçu des nouvelles de la subvention pour la route du Lac-Jerry

**Motion de félicitation au Services incendie**

M. Jean-Noël Moreau et l'ensemble des membres du conseil, adressent une motion de félicitations aux pompiers pour leur performance au dernier tournoi des pompiers de l'APÉQ tenu à St-Marc-du-Lac-Long durant le fin de semaine du travail. En effet, la brigade a remporté le trophée pour le plus beau camion et une deuxième place pour la marche.

Adopté à l'unanimité

**Levée de l'assemblée**

À 20 h 15, M. Émilien Beaulieu, maire propose la levée de l'assemblée

**PROVINDE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON**

Réunion extraordinaire du conseil municipal de la paroisse de Packington, tenue au lieu ordinaire des délibérations mercredi le 12 septembre 2018  
A 19 h 30 à laquelle étaient présents :

Madame et messieurs Guillaume Morin, Jean-Noël Moreau, Jules Soucy, Alain Thériault, Linda Levesque, Patrick Michaud formant quorum sous la présidence de Monsieur Émilien Beaulieu, maire

**Renonciation à l'avis de convocation**

Tous les membres étant présents, renoncent à l'avis de convocation

**RS-148-18**

**Demande de subvention dans l'appel de projet pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal**

Il est proposé par Patrick Michaud  
et résolu

Que le Conseil municipal de la paroisse de Packington adresse une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre de l'appel de projet pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal.

Que le Conseil désire partager une ressource en urbanisme pour un inspecteur municipal avec les municipalités de Rivière-Bleue et St-Louis du Haut Ha!

Que Denis Moreau, directeur général soit nommé responsable du projet. Qu'il soit autorisé à déposer et à signer pour et au nom de la municipalité de Packington tous les documents se rapportant à ladite demande.

Adoptée à l'unanimité

**Levée de l'assemblée**

À 19 h 45, M. Émilien Beaulieu, maire propose la levée de l'assemblée

